

## **RÉUNION DU 19 MARS 2014**

Le dix neuf mars deux mil quatorze à dix neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEGRET Jean-François, Maire.

**PRESENTS** : M. NEGRET Jean-François – M. BONNEFOND Michel – M. CARDOT Claude – Mme CHATELIER Mireille - M. GILBERTO Roland - Mme NICOT Claudine – M. ROUDIER Yves - M. FILLOLEAU René – M. PENOT Dominique – Mme STEFANSKA Valérie -

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme HIREL Brigitte a donné pouvoir à M. CARDOT Claude - M. LEFEUVRE Christian a donné pouvoir à M. NEGRET Jean-François – Mme LOSTANLEN Pascale a donné pouvoir à Mme NICOT Claudine – M. BRIN Michaël - M. CHOLLET Freddy – M. MEYRAUD Ludovic - Mme TROTIGNON Laëtitia -

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. ROUDIER Yves -

### **- ORDRE DU JOUR -**

Monsieur NEGRET rappelle que systématiquement le public pourra prendre la parole pendant 15 à 20 minutes après que la séance du Conseil Municipal soit levée.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE** : adopté à l'unanimité.

### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR** :

#### **Ajout de la question suivante :**

- Remboursement électricité Fédération compagnonique des métiers du bâtiment – immeuble situé 12, Rue Traversière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus indiquée.

### **1 – APPROBATION DU PRIX DE VENTE POUR LA MISE AUX ENCHERES DES BIENS CADASTRES SECTION AI N° 258, AI N° 278 et AI N° 282 –**

Vu la délibération du 12 décembre 2013 portant sur la décision de principe de cessions des immeubles Brandstetter ;

Vu la délibération du 31 janvier 2014 portant sur l'approbation du protocole de résiliation du bail emphytéotique du 11 juin 2002.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la vente aux enchères des biens cadastrés section AI n° 258, n° 278 et n° 282, il est nécessaire de fixer la mise à prix. Pour cela, les biens ont fait l'objet d'une estimation par le service des domaines le 17 octobre 2013 et par le cabinet MIN.NOT, situé 6 rue Mably – 33000 BORDEAUX, à la demande de Me Lafargue le 04 mars 2014.

Monsieur le maire donne lecture des propositions du cabinet MIN.NOT :

- Pour la parcelle AI n° 258 sise 16G rue Traversière une mise à prix de 33 800 €
- Pour la parcelle AI n° 278 sise 16C rue Traversière une mise à prix de 30 000 €
- Pour la parcelle AI n° 282 sise 12 rue Traversière une mise à prix de 50 000 €

*Le Conseil Municipal*

*sur rapport du Maire  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

- Fixe la mise à prix des parcelles selon le détail suivant :
  - AI n° 258, sise 16G rue Traversière pour le prix de 33 800 ;
  - AI n° 278, sise 16C rue Traversière pour le prix de 30 000 ;
  - AI n° 282, sise 12 rue Traversière pour le prix de 50 000.
- Donne mandat à Maître Lafargue, sis 88 rue Paul Massy – 17132 MESCHERS, la charge du dossier pour la vente sous formes d'enchères publiques, les mesures de publicités et les visites des biens ;
- Autorise le Maire, ou son 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'ensemble des documents afférent à ce dossier.

**M. GILBERTO rappelle le parfait accord entre la Fédération Compagnonnique et la commune.**

**M. NEGRET précise que ces ventes sont majoritairement au profit des compagnons car la commune conservera les grottes. Ce site sera dénommé en mémoire de M. BRANDSTETTER et du Compagnonnage.**

## **2 – REMBOURSEMENT ELECTRICITE FEDERATION COMPAGNONNIQUE DES METIERS DU BATIMENT – IMMEUBLE SITUE 12, RUE TRAVERSIERE -**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que les consommations électriques de l'immeuble situé 12, Rue Traversières à MESCHERS auraient dues être facturées à la commune MESCHERS alors que celles-ci ont été facturées par ERDF à la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment de 2011 à 2013.

Il y a donc lieu de leur rembourser ces consommations électriques s'élevant à 1 500 €

*Le Conseil Municipal  
sur rapport du Maire  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

- *décide de rembourser à la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment les factures ERDF de 2011 à 2013 s'élevant à 1 500 €.*

### **Questions diverses :**

M. PENOT fait part du plaisir qu'il eu à travailler avec les élus, ravi que le Compin soit reconnu comme un hameau à part entière, trous bouchés et éclairage de Noël pour la première fois en six ans.

M. NEGRET renouvelle ses remerciements pour la présence et les actions de l'ensemble des Conseillers municipaux.

### **Délibérations du Conseil Municipal du 19 mars 2014 –**

1 – Approbation du prix de vente pour la mise aux enchères des biens cadastrés AI 258 – AI 278 – AI 282.

2 – Remboursement électricité fédération compagnonnique des métiers du bâtiment – Immeuble situé 12, rue Traversière.

**Décision du Maire – Budget communal 2014**

<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Imputation</b>	<b>Montant HT</b>
<b>JANV/01/2014</b>	Acquisition et installation d'un lave vaisselle à capot pour la cantine	SEMFI	2188-232	3 675,00
<b>FEV/02/2014</b>	Acquisition de 3 tivolis et dun échafaudage	Mefran	2158-232 2184-232	1 458,00 2 950,00
<b>FEV/03/2014</b>	Impression d'affiches et de dépliants pour les grottes de Régulus	Imprimerie Challat	6236	3 188,00
<b>FEV/04/2014</b>	Création d'une médaille touristique pour les grottes de Régulus	La Monnaie de Paris	6236	4 949,33
<b>MARS/05/2014</b>	Levée topographique Bvd de la Corniche, Bvd de la Falaise, ainsi que des allées et rues adjacentes	Cabinet Devouge	6226	1 469,00
<b>MARS/06/2014</b>	Bornage de l'avenue du Port	Cabinet Devouge	6226	1 092,00
<b>MARS/07/2014</b>	Acquisition de matériel informatique	Syndicat Informatique	2183-253	4 412,19 € HT 1 236,50 € non assujetti TVA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

**Les Conseillers,**

Jean-François NEGRET

M. BONNEFOND Michel

M. CARDOT Claude

Mme CHATELIER Mireille

M. GILBERTO Roland

Mme NICOT Claudine

M. ROUDIER Yves

M. FILLOLEAU René

M. PENOT Dominique

Mme STEFANSKA Valérie